

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	07.02.2025	Folio n°
	Délibération	2025-87	
	Nature	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte  
Normand'Innov**

**Siège Social**  
Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 17 DU 07.02.2025**  
11 questions numérotées 2025-78 à 2025-88

**DELIBERATION**

**NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS  
ADOPTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires :** Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants :** Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

**Procurations :**

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

**Excusée :** /

**Absent :** /

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-78 à 2025-88	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
31.01.2025	14 H 00	Jacques FORTIS	15 H 45	10.02.2025	10.02.2025

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	17	07.02.2025	N° d'ordre	N° délibération
				10	2025-87

<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS – ADOPTION</b>
--------------	--

TD/YZ/EA

Chers collègues,

Les articles R.2121-1 et suivants du code de la commande publique fixent les règles de calcul de la valeur estimée du besoin permettant de déterminer la procédure à suivre lors du lancement d'une procédure de marché public.

En ce qui concerne les marchés de travaux, le cumul des montants se fait par opération en tenant compte du montant total des travaux ainsi que des fournitures et des services mis à la disposition du titulaire par l'acheteur lorsqu'ils sont nécessaires à l'exécution des travaux.

Pour les fournitures courantes et services, il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Afin de mettre en œuvre ces règles, il convient, d'une part, de mettre en place une nomenclature des marchés publics permettant de cumuler le montant les fournitures et services considérés comme homogènes en raison de leurs caractéristiques propres.

Il vous est proposé d'adopter la nomenclature annexée au présent rapport. Cette nomenclature pourra faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des besoins de la collectivité par délibération du Conseil.

D'autre part, il convient de procéder à la création d'unités fonctionnelles concernant une pluralité de fournitures et services considérés comme homogènes parce qu'ils concourent à la réalisation d'un même objet. La création des unités fonctionnelles est une décision relative à la préparation des marchés publics. Elle fait donc partie de la délégation accordée par le Conseil à Madame la Présidente par délibération précédente, lorsque son montant estimé est inférieur aux seuils des procédures formalisées. Si son montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées, la création de l'unité fonctionnelle doit faire l'objet d'une délibération.

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	07.02.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-87		
	Nature	1.1		
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE</b>				

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 – ADOPTER** la nomenclature des marchés publics annexée à la présente délibération.
- 2 – DIRE** que la modification de la nomenclature fera l'objet d'une délibération.
- 3 – CONSTATER** que Madame la Présidente est habilité à créer, par décision, des unités fonctionnelles dont le montant estimé est inférieur aux seuils des procédures formalisées.

*ADOPTE A L'UNANIMITE.*

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Yves GOASDOUE